

**BANQUE NATIONALE  
POUR LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE**



**RAPPORTS ANNUELS**  
EXERCICE 1953

**BANQUE NATIONALE  
POUR LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE**

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS  
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1953

**RAPPORTS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES  
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

**RAPPORT**  
**DU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES**

**EXERCICE 1953**

Messieurs,

Depuis près d'un quart de siècle, il ne s'est guère écoulé d'année que n'ait marquée une hausse des prix en France. Toutefois, après les mouvements désordonnés qui se sont produits au lendemain de la guerre, les variations annuelles ont perdu peu à peu de leur force et de leur généralité, si bien que 1949 et 1950 sont apparues comme des années de relative stabilité. La guerre de Corée a retardé une évolution qui, reprise en 1952, s'accomplit aujourd'hui. En 1953, le franc a conservé tout son pouvoir d'achat sur le marché intérieur et renforcé sa position sur les places internationales.

Ainsi s'effacent les traces d'une longue période de privation et de crainte. Désormais, les producteurs et les consommateurs doivent de nouveau se plier à la loi du marché ; les approvisionnements et les investissements dépendront moins de préoccupations monétaires et répondront mieux aux impératifs économiques.

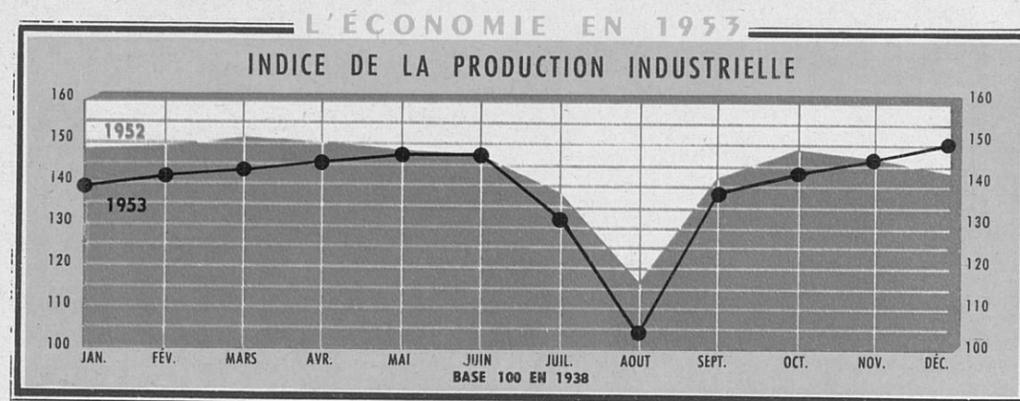
Mais la fragilité de l'équilibre auquel parvient enfin notre économie révèle les faiblesses de sa structure qui restent pour l'avenir un sujet d'inquiétude.

\*

Le léger recul des prix qui s'est manifesté au cours de l'année a été surtout sensible sur les prix de détail qui ont subi, avec un certain retard, les effets de la baisse des prix de gros enregistrée en 1952. L'indice général des prix à la consommation familiale, qui avait encore monté de 1,7%

l'année précédente, accuse une baisse de 2,3 % due en grande partie au fléchissement des prix des denrées alimentaires. Les heureux effets d'une abondante récolte sont venus s'ajouter aux premiers résultats des efforts de modernisation accomplis dans l'industrie. En revanche, les facteurs financiers ne sont guère plus favorables que par le passé : le problème de la Trésorerie n'a pu être résolu sans un recours substantiel à la dette flottante et aux avances de la BANQUE DE FRANCE.

La stabilité des prix intérieurs s'est accompagnée, sur le marché des changes, d'une fermeté remarquable du franc. Il est devenu manifeste pour l'opinion que la monnaie française n'est désormais plus entraînée dans une détérioration inéluctable. Cette impression est confirmée par l'amélioration de la balance de notre commerce extérieur : le déficit de nos échanges avec l'Étranger est revenu de 413 milliards de francs en 1952 à 206 milliards, et les importations ont été couvertes à concurrence de 81 % par les exportations contre 66 % seulement pendant l'année 1952. Mais ces résultats ne sont pas ceux d'un commerce libre ; ils tiennent surtout à une diminution des importations, imposée par voie de contingentements, qui a été de 138 milliards ; la France reste ainsi l'un des pays de l'O.E.C.E. où le pourcentage de libération des échanges est le plus bas, malgré le timide relèvement intervenu dans le courant de l'année. L'accroissement des exportations, qui a été de 68 milliards, est le fruit d'un effort méritoire, puissamment soutenu par des mesures d'encouragement dont le coût atteint 80 milliards de francs.



Les échanges commerciaux avec la France d'Outre-Mer ont encore laissé, en 1953, un excédent, mais celui-ci n'a été que de 155 milliards contre 238 milliards en 1952. Le déficit des territoires d'outre-mer dans leurs échanges avec la métropole constitue pour la France une charge très lourde, qui n'est certes pas sans contrepartie, mais dont l'importance et le caractère méritent d'être soulignés. A une époque où il est si souvent question de programmes d'aide technique aux pays sous-développés, il est bon de rappeler que nous faisons bénéficier nos territoires d'outre-mer d'une aide financière puissante qui constitue la véritable base de leur développement.



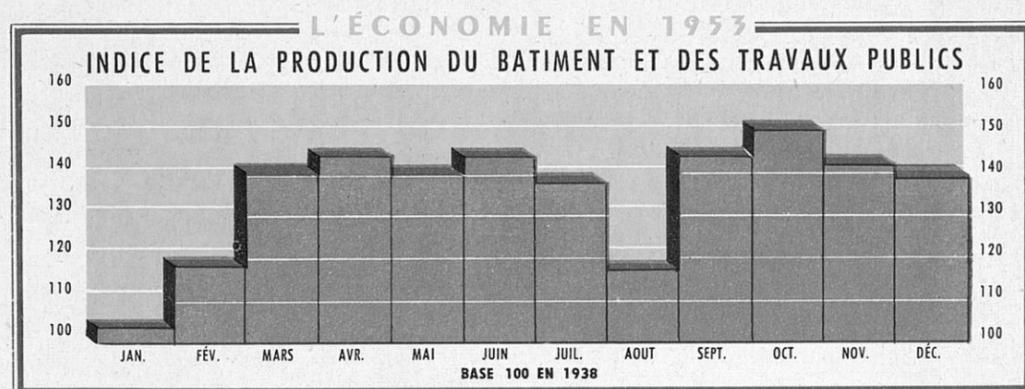
Année de stabilité, 1953 a été marquée par des initiatives qui ont permis d'aborder, pour la première fois depuis longtemps, certains des problèmes essentiels qui commandent notre avenir économique.

Un second plan de modernisation a été conçu. Il prévoit un effort particulier d'équipement qui doit entraîner, dans le secteur des industries de transformation, 900 milliards d'investissements en quatre ans.

Il fait une place toute nouvelle à la production agricole et l'on peut espérer que les efforts développés dans ce domaine provoqueront une amélioration substantielle et rapide des rendements. D'une manière générale, l'obtention d'une productivité meilleure devrait favoriser l'abaissement des prix de revient et rapprocher ceux-ci des prix du marché international.

Dans le domaine de l'énergie, l'effort entrepris depuis la guerre pour mettre en œuvre de nouvelles ressources pourra être poursuivi vers la recherche d'une meilleure rentabilité dans les exploitations existantes. La modernisation des centrales thermiques notamment permettrait de développer la production d'électricité grâce au rendement supérieur des chaudières modernes et à l'utilisation des charbons de basse qualité difficilement vendables. Quant à l'équipement des houillères, l'effort porterait sur l'abaissement du prix de revient plutôt que sur l'accroissement continu de la production. L'extraction serait surtout intensifiée dans le bassin de Lorraine où les conditions d'exploitation sont les plus favorables.

Outre les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du plan de modernisation, d'autres mesures



sont intervenues qui méritent d'être soulignées. Dans le domaine du logement, des dispositions ont été arrêtées qui sont à la mesure des besoins devenus les plus pressants. Les résultats obtenus jusqu'ici étaient tout à fait insuffisants : 550.000 logements seulement ont été achevés depuis 1947, soit moins de 80.000 par an, chiffre nettement inférieur à celui des pays voisins les moins favorisés. Venant s'ajouter au mécanisme existant des primes et des prêts à la construction, l'obligation faite aux entreprises d'affecter à la construction au moins un centième des salaires payés assure la continuité dans l'établissement et l'exécution des programmes de logement. Des progrès ont été enregistrés ; près de 100.000 logements ont été terminés en cours d'année et le nombre de logements mis en construction dépasse de 75.000 celui de l'année précédente. Toutefois, les prix de la construction restent élevés ; un assouplissement des formalités administratives et une certaine standardisation des matériaux devraient contribuer à les abaisser. On peut souhaiter enfin que les particuliers relaient l'État dans le financement de la construction. Mais nous sommes encore loin de l'époque où les capitaux d'épargne, assurés de trouver dans le loyer une rémunération normale, consentiront à s'investir en immeubles d'habitation.

Sur un plan plus général, les Pouvoirs Publics se sont efforcés, par des mesures fiscales, d'abaisser les prix de revient des produits industriels ; ils ont consenti aux investissements des détaxes en vue de permettre à nos industriels d'affronter, dans des conditions moins inégales, la concurrence des pays étrangers. Enfin, ils ont tenté d'alléger le coût de l'appareil de distribution par des mesures diverses dont l'effet n'a pas été négligeable.

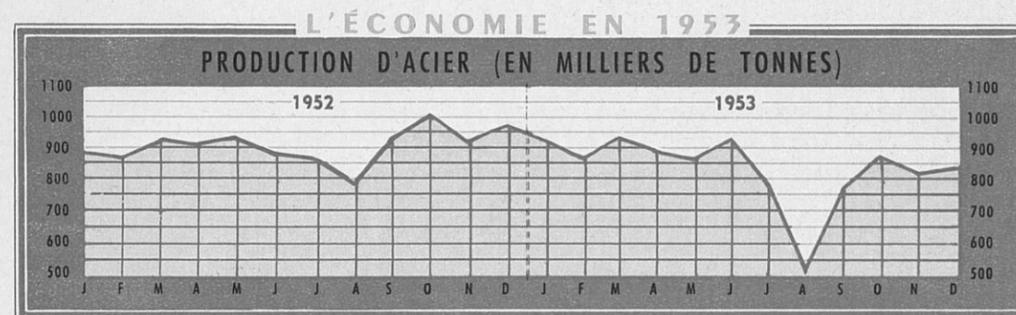
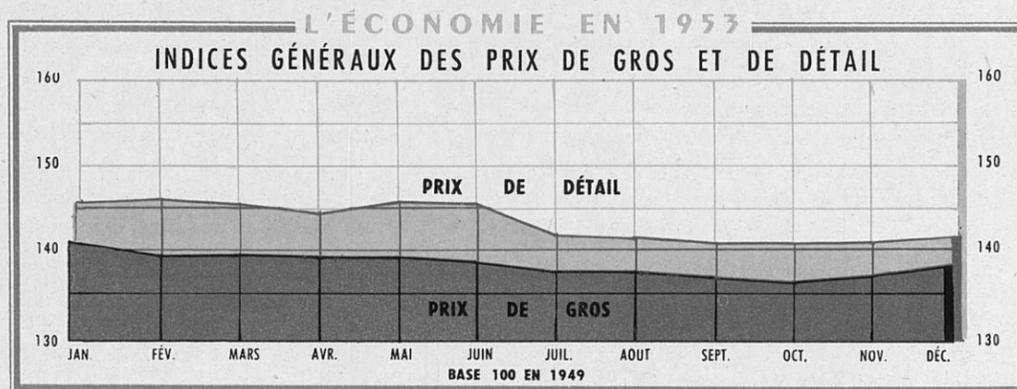


Les mesures prises en 1953 marquent une étape et ouvrent la voie des véritables réformes. Il faut bien admettre néanmoins qu'elles laissent encore posés presque intégralement les problèmes qui dominent notre économie. La réalité est partiellement masquée par une aide extérieure qui fournit l'appoint nécessaire à l'équilibre de nos paiements et qui apporte des ressources appréciables à notre trésorerie. Mais il n'est que d'ouvrir les yeux pour mesurer les difficultés qui nous attendent, les plus graves étant assurément la disparité des prix français et des prix étrangers et la permanence du déficit des finances publiques.

Le déficit, une conjoncture favorable peut bien en compenser momentanément les conséquences monétaires ; s'il persistait cependant, ses effets remettraient en cause à la longue l'équilibre péniblement acquis. Or, on le sait bien, l'effort fiscal dépasse d'ores et déjà les limites du raisonnable. Quant aux économies, une longue expérience prouve que le principe des dépenses une fois admis, leur montant ne varie que dans d'étroites limites. Si l'on veut obtenir un résultat substantiel, c'est la source même de la dépense qu'il faut accepter de mettre en cause ; l'effort à accomplir est peut-être moindre qu'il ne paraît tout d'abord, car chaque étape vers l'équilibre développe des conditions plus favorables à l'épargne qui peut venir à son tour augmenter les moyens de financement. Si en revanche l'on entend maintenir à leur niveau toutes les catégories de dépenses, sans pour autant sacrifier la monnaie, alors il faut savoir qu'on s'engage nécessairement plus avant dans la voie des réglementations et des contrôles.

Quant à la disparité des prix français et étrangers, elle traduit en chiffres un mal profond qui est la rigidité de notre structure économique dont les causes sont nombreuses.

La détermination arbitraire des prix en est une première raison. Ses conséquences sont bien connues : survivance d'entreprises marginales qui devraient disparaître ; paresse et réserve dans la recherche d'une meilleure productivité ; répercussion sur d'autres secteurs du prix artificiel établi dans l'un d'eux et, de proche en proche, maintien des prix à des niveaux trop élevés qui écartent des couches nombreuses d'acheteurs possibles. Certes, on conçoit que certaines activités



méritent la sollicitude des Pouvoirs Publics, mais, outre qu'une grande circonspection est de règle en un domaine qui engage lourdement le pays, il faut préférer au mécanisme des garanties de prix les formes d'encouragements accordés en une seule fois, au besoin par subvention, et qui n'exercent pas la même action fâcheuse.

Notre système fiscal appelle aussi une réforme profonde. Tout a été dit sur ses imperfections ; encore n'a-t-on pas suffisamment souligné l'évolution qui s'est accomplie depuis vingt ans pour des raisons de commodité technique et qui a progressivement substitué l'impôt indirect à l'impôt direct, l'impôt à la production à l'impôt de consommation ; on s'aperçoit aujourd'hui que la partie la plus importante du prélèvement fiscal direct se trouve calculée d'après les salaires. L'impôt s'incorpore ainsi dans les prix, au fur et à mesure de leur formation, chaque fraction intégrée se trouvant majorée par les marges de toute nature calculées en pourcentage du prix de revient.

Le phénomène est d'autant plus grave qu'à l'intérieur du système de distribution tel qu'il a fonctionné depuis la guerre bien d'autres causes ont joué dans le même sens. On aurait pu supposer que le progrès en général se serait accompagné d'un allègement de l'appareil commercial. La survivance de formes commerciales insuffisamment adaptées aux nécessités économiques actuelles, et surtout l'espoir de profits rapides, ont provoqué un résultat inverse.

La multiplicité d'opérations intermédiaires, peut-être utiles, mais d'autant plus lourdes qu'elles sont rémunérées sur des volumes d'affaires trop étroits, aboutit à constituer un ensemble de prélèvements que les acheteurs ont dû subir dans des marchés où le vendeur faisait la loi.

C'est ainsi que les prix de vente se décomposent, aujourd'hui, en éléments divers, minimes dans le détail, considérables dans leur masse, parmi lesquels la valeur même de la marchandise n'intervient plus que pour une part modeste. La moindre hausse survenue sur les matières premières ou les salaires se trouve amplifiée, et toute tentative de baisse devient extrêmement difficile. Ajoutons enfin que certains secteurs de notre économie continuent à faire l'objet d'une réglementation et d'une protection qui ont pour conséquence de fausser le libre jeu des prix.

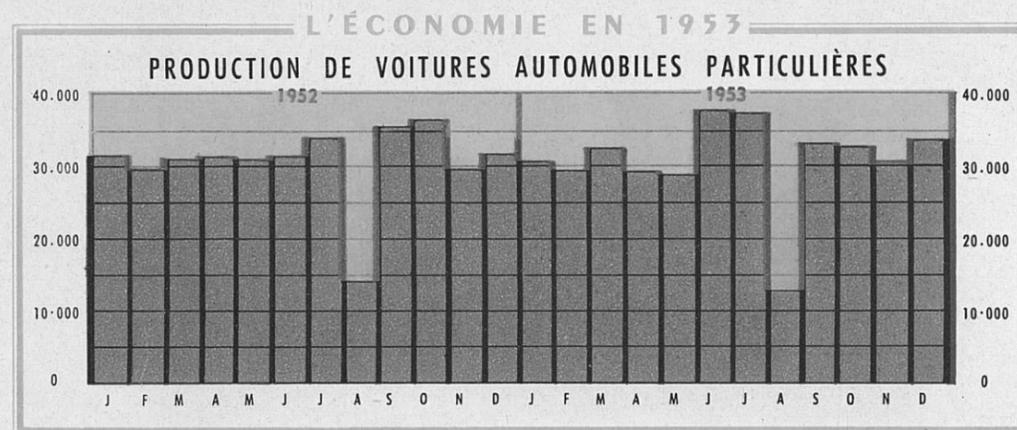
De multiples côtés, l'artifice s'introduit dans notre structure économique, enlevant toute souplesse aux mécanismes de production et de distribution. Sans doute les pays voisins connaissent-ils les mêmes difficultés, mais nulle part elles n'ont le même caractère systématique et général.

Aussi doit-on se féliciter de voir reconnaître les véritables problèmes et souhaiter que les solutions amorcées soient menées à leur terme. Il sera plus facile alors d'opérer les concentrations nécessaires, de reconvertir les entreprises dans les secteurs les plus rentables, d'améliorer la productivité en diminuant le nombre des séries produites, bref de conjuguer les efforts publics et privés pour être en mesure d'affronter à nouveau la concurrence internationale.

Les banques ont dû faire face à une situation rendue difficile par la diminution de l'activité économique, phénomène déjà constaté l'année précédente et qui s'est poursuivi pendant plusieurs mois en 1953. Si les demandes de crédit ont été moins pressantes de la part des entreprises qui avaient pu adapter leur production aux conditions nouvelles du marché, le ralentissement des affaires a accentué, dans de nombreux cas, l'étroitesse des trésoreries et a contraint le banquier à faire preuve d'une vigilance accrue. Notre établissement a continué d'accorder tout son appui aux affaires pour les aider à traverser cette période de réadaptation ; nous avons constaté avec satisfaction une tendance à l'allégement de la situation financière dans nombre d'entreprises ; cette amélioration a été rendue possible par la stabilisation, puis par un certain relèvement de la production industrielle dont l'indice a dépassé, à la fin de l'année, le niveau de Décembre 1952.

L'activité réduite de l'industrie et la concurrence plus forte du fuel-oil ont aggravé la situation des charbonnages dont les stocks ont augmenté de plus de 2 millions de tonnes ; nous avons participé à l'effort demandé aux banques pour faire face à la charge de trésorerie qui en est résultée.

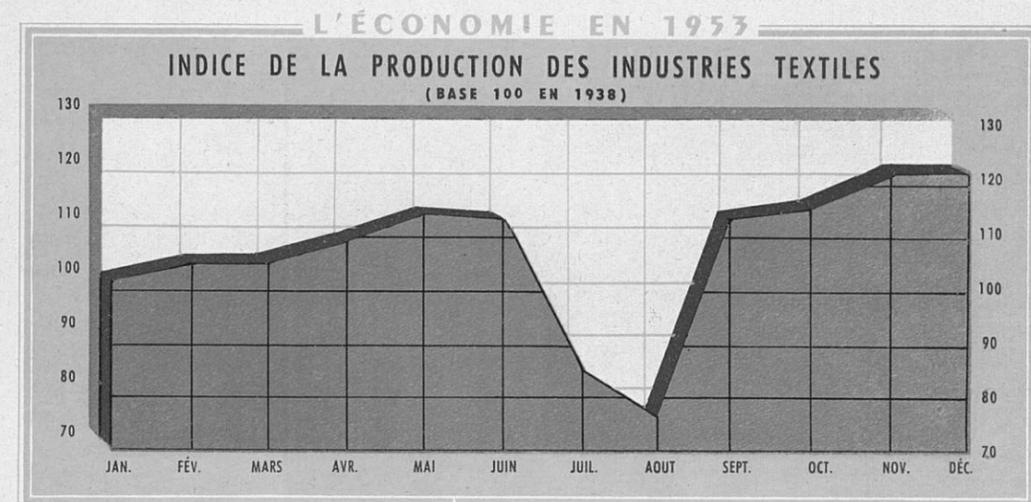
La sidérurgie avait échappé en 1952 à la crise dont souffraient la plupart des industries. Dans les premiers mois de 1953, elle est parvenue à maintenir un niveau élevé de production mais, devant le fléchissement de la demande, elle n'a pu éviter une réduction d'activité et un gonflement de ses stocks. La diminution de la consommation intérieure fut heureusement compensée, en grande partie, par l'augmentation des exportations. L'ouverture du marché commun de l'acier a ainsi permis de constater que la sidérurgie française, contrairement à la plupart de nos industries, pouvait résister à la concurrence européenne ; cette évolution est le résultat des efforts de modernisation et de concentration qui se sont poursuivis au cours de l'année écoulée. Des investissements importants restent à faire si les objectifs fixés par la Communauté Charbon-Acier doivent être



atteints ; des prêts consentis par la Communauté sur les fonds qu'elle aura pu se procurer viendront s'ajouter aux crédits à moyen ou à long terme accordés dans chaque pays.

Les industries de la construction mécanique ont fait preuve en 1953 d'une activité soutenue. L'industrie de l'automobile a gardé un niveau de production à peu près égal à celui de 1952 ; l'industrie des motocycles a augmenté de 25 % sa production et a développé ses ventes.

La reprise sensible de l'activité des industries textiles peut être considérée comme un fait encourageant au moment où un nouveau plan de modernisation souligne la nécessité de hâter le développement des industries de transformation. Par rapport à 1952, la production des peignés



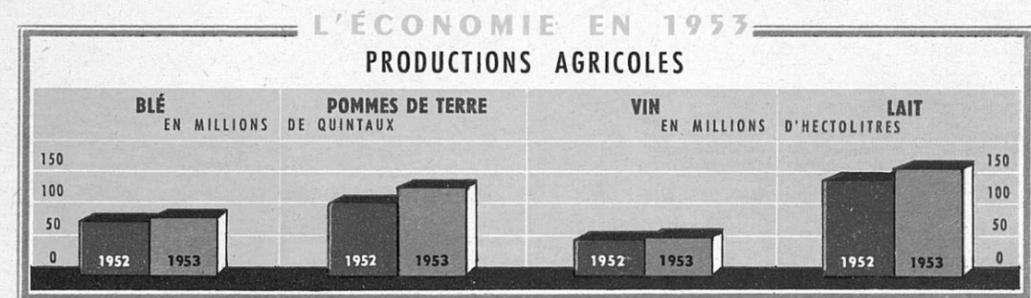
de laine a marqué une augmentation de 24 % et celle des filés de laine s'est accrue de 9 %. Dans l'industrie cotonnière, les progrès ont été moins appréciables, malgré la reprise qui s'est dessinée au cours du second semestre.

Dans le domaine agricole, l'abondance des récoltes nous a conduits à augmenter les concours apportés aux exploitants et aux organismes stockeurs. Soucieux de mieux satisfaire le monde agricole, nous nous sommes préoccupés de nous rapprocher le plus possible des marchés et des lieux de production.

Mais l'abondance plus grande a rendu plus aigu le difficile problème des débouchés. La récolte de betteraves, qui a nécessité des crédits de campagne plus considérables que l'an dernier, a provoqué la constitution de stocks de sucre qui devront être, en grande partie, exportés au prix de lourds sacrifices pour les producteurs, malgré l'octroi de l'aide à l'exportation.

La situation du marché du vin, déjà très préoccupante, a été aggravée par l'ampleur de la récolte qui, en France et en Algérie, a été supérieure de 10 millions d'hectolitres à la récolte précédente. Les viticulteurs et les coopératives ont continué à bénéficier de crédits importants qui leur ont permis de faire face à leurs dépenses d'exploitation ; mais il est évident que le recours au crédit reste un palliatif et que des remèdes plus décisifs devront être appliqués.

Dans nos territoires d'outre-mer, nous avons participé, comme les années précédentes, au financement des campagnes de produits locaux. En Afrique Noire, les stocks, parfois trop importants, de marchandises d'origine métropolitaine qui avaient été constitués en 1952 ont pu, enfin, être résorbés. Si le financement des dépenses courantes des entreprises et des exploitations installées



outre-mer peut être assuré normalement par les banques, en revanche la mise en valeur de ces territoires et, notamment, le financement des travaux à entreprendre dans le domaine minier, continuent à poser un grave problème. L'épargne, déjà insuffisante dans la métropole, est peu attirée par des investissements lointains qui ne sont pas exempts de risques ; l'insuffisance des crédits publics alloués par la métropole incite à rechercher des formules nouvelles tendant à associer davantage à notre effort d'expansion des capitaux étrangers.

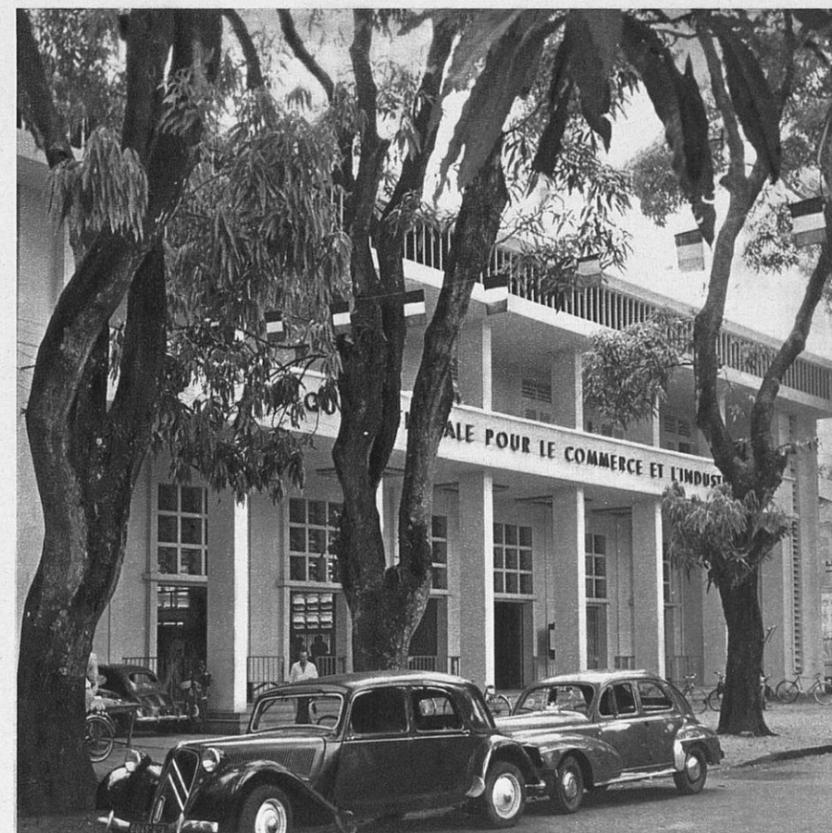
Le financement du plan de modernisation pose des problèmes qui ne sont pas moins complexes pour la métropole. Les Pouvoirs Publics, soucieux de réduire les dépenses budgétaires, cherchent à diminuer la part des crédits destinés aux investissements des industries privées. Nous nous sommes efforcés, pour notre part, d'aider notre clientèle en consentant des crédits à moyen terme pour des montants supérieurs à ceux de l'année précédente ; mais l'intervention des banques dans le financement des investissements ne saurait aller au delà de limites bientôt atteintes. Le crédit est trop souvent considéré comme le moyen principal de favoriser l'expansion économique. Si la pénurie de capitaux sur le marché financier a conduit à utiliser, sous forme de crédits à moyen terme, les ressources du marché monétaire, les établissements de crédit ne pourraient cependant, sans grave danger, sortir trop largement de leur fonction essentielle qui est de permettre aux entreprises d'assurer leur fonds de roulement ; ils ne peuvent pas prendre de risques à long terme incompatibles avec la nature de leurs ressources.

\*

Le désir de nous associer à la politique économique poursuivie sur le plan national nous a conduits à développer certaines formes de nos activités. Nous avons, en particulier, participé aux efforts déployés dans le domaine de la construction ; nous nous sommes préoccupés de mettre sur pied, pour des montants plus importants que dans le passé, des financements de logements dans diverses régions de la France. Les modalités d'application de l'épargne-construction et les conditions d'utilisation des versements obligatoires mis à la charge des entreprises en vue de développer la construction ont fait, de notre part, l'objet d'études approfondies.

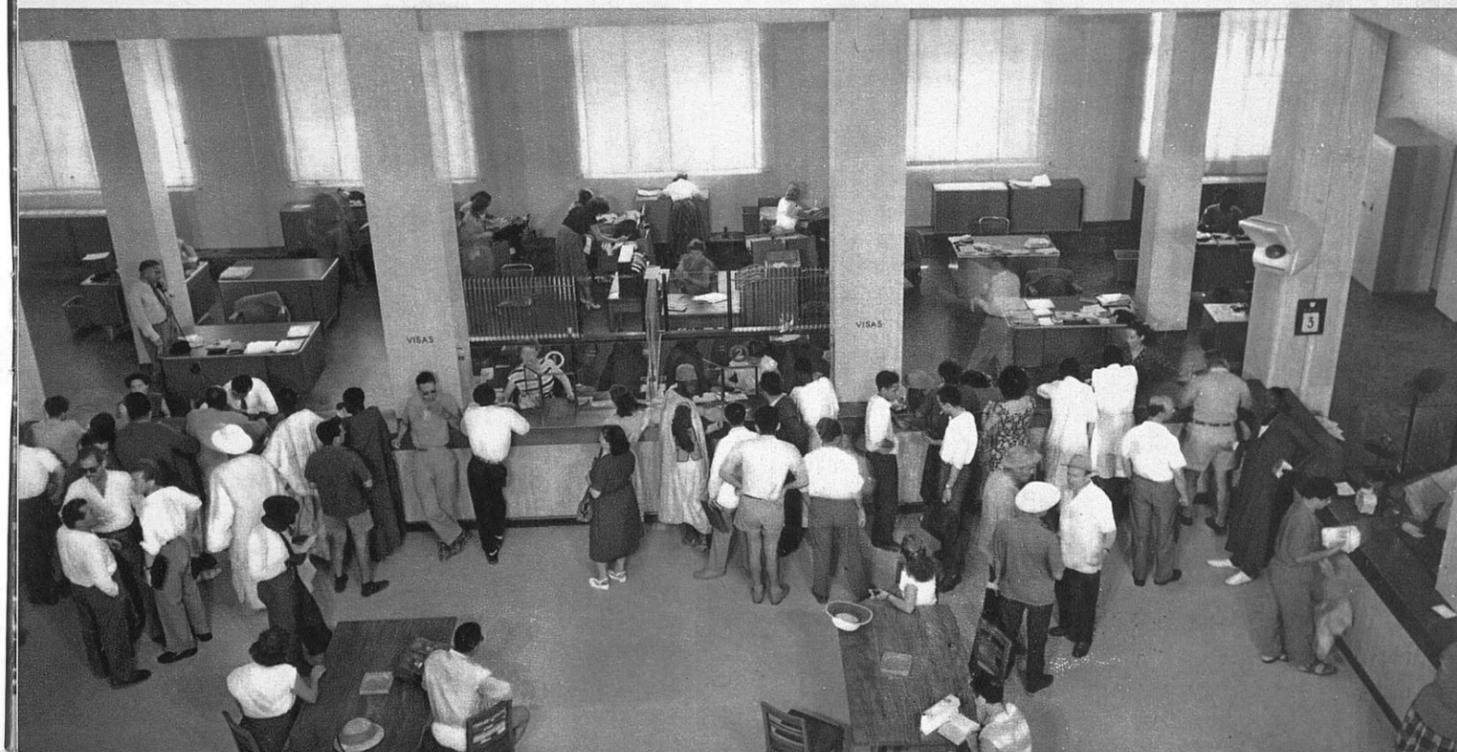
Nous avons également développé notre action dans le domaine du financement des opérations de commerce extérieur et notamment des exportations. Grâce à la création d'un Service spécialisé, nous nous sommes appliqués, d'une façon plus régulière et plus systématique, à signaler à nos clients les débouchés étrangers intéressant les exportateurs français et les nouveaux courants d'échanges qui peuvent être prévus. Nous avons cherché aussi à simplifier leur tâche en les guidant dans les formalités à accomplir et en les mettant en garde contre des opérations qui, du fait de leur caractère complexe, comportent des risques dont il est difficile d'apprécier la nature exacte et l'étendue.

Il est certain qu'une banque, par l'orientation ainsi donnée à sa clientèle, peut exercer une influence prépondérante dans le développement des transactions avec l'Étranger. Grâce au réseau de Succursales et d'Agences dont elle dispose, elle est en mesure d'informer et de guider les dirigeants de petites ou de moyennes entreprises qui ne sont pas toujours suffisamment avertis des problèmes de commerce international, et elle peut ainsi faciliter l'exécution d'opérations dont la technique est trop souvent mal connue. La disparité entre les prix français et étrangers n'est pas le seul obstacle au développement des exportations ; à un moindre degré, la méconnaissance des marchés extérieurs, la crainte de difficultés et de formalités délicates contribuent à écarter les chefs d'entreprises de la recherche des débouchés étrangers.



CONAKRY

DAKAR





DIJON



Dans le domaine des opérations financières, nous nous sommes associés aux efforts poursuivis par les sociétés émettrices pour rendre plus attrayantes les obligations offertes au public. Au cours de l'année les formules d'obligations participantes ont été mises sur pied ; elles ont rencontré un indéniable succès. De nouvelles tranches d'obligations indexées ont été bien accueillies par notre clientèle. Les entreprises privées ont pu ainsi trouver auprès du marché financier un appui qui, tout en restant modeste en comparaison de leurs besoins, a été plus important qu'au cours de l'année précédente.

Notre établissement a aussi participé largement aux émissions du Trésor, du Crédit Foncier, des Charbonnages de France, de l'Électricité de France et de la S.N.C.F.

Un plus large choix de formules présentées à la clientèle a permis de compléter le recours aux formes traditionnelles d'emprunt et a contribué à obtenir les résultats satisfaisants qui ont marqué l'ensemble des émissions.

D'une façon générale, nous nous sommes préoccupés de perfectionner notre organisation en vue de fournir à nos clients les études et informations d'ordre commercial ou financier qui peuvent les intéresser. Nous sommes convaincus que, si nos clients doivent mériter notre confiance, nous devons aussi pouvoir les conseiller et les orienter sur les problèmes essentiels qui les préoccupent dans la gestion de leurs affaires.

Nous cherchons, de même, en vue d'améliorer et de rendre plus commode le fonctionnement des comptes de chèques, à connaître les suggestions de nos déposants. Le montant de nos dépôts s'est accru dans des conditions satisfaisantes, mais nous restons convaincus qu'une plus large utilisation du chèque, entraînant une augmentation sensible des ressources des banques et, par conséquent, un accroissement des possibilités de crédit, reste possible dans notre pays.

Les efforts poursuivis pour perfectionner la qualité de nos services et mieux satisfaire notre clientèle exigent que nous attachions une importance particulière au recrutement et à la formation professionnelle de notre personnel.

La vie et le développement d'un grand établissement de crédit, l'activité qu'il déploie, dépendent de la compétence et de l'allant de ses cadres et de ses agents. Aussi, notre préoccupation essentielle est-elle de perfectionner constamment la formation du personnel ; l'enseignement technique ne doit pas seulement être organisé pour les jeunes agents récemment recrutés, mais aussi pour les membres du personnel plus anciens, sous forme de stages qui permettent de compléter leurs connaissances et parfois de les diriger vers des activités nouvelles plus conformes à leurs goûts.

Nous nous préoccupons aussi de faire comprendre à chacun son rôle dans une organisation forcément complexe dont il n'aperçoit pas toujours bien les grandes lignes, et de mieux associer l'ensemble du personnel à l'œuvre commune par une meilleure coordination et de plus étroites liaisons entre la Direction Générale, les Sièges et les Services administratifs.

Les salaires qui, conformément à la politique générale du Gouvernement, n'avaient pas été modifiés l'année précédente, ont été augmentés cette année. L'attribution de primes sous diverses formes a permis, comme les autres années, de faire bénéficier la plus grande partie du personnel d'avantages appréciables. L'action exercée dans le domaine des œuvres sociales par nos Comités d'Établissement et notre Comité Central d'Entreprise, agissant en liaison étroite et confiante avec la Direction Générale, a été poursuivie avec efficacité.

Le problème du logement de notre personnel continue à figurer au premier rang de nos préoccupations. Nous avons participé, d'une façon plus large encore que l'année précédente, à la construction à PARIS et en province d'immeubles où des appartements sont réservés à nos agents. Notre filiale, la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE, a continué à consentir au personnel des prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition de logements. Notre effort dans ce sens, entrepris depuis plusieurs années, se traduit par un total de prêts et de subventions de 568 millions de francs qui ont permis à 667 familles de se loger convenablement. Cette action sera poursuivie dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement, tendant à faire participer obligatoirement les entreprises à l'effort de construction de logements.

Enfin, les conditions de travail ont été améliorées, dans certains Sièges de province et d'outre-mer, par la mise en service de nouvelles installations à ANGOULEME, BEAUVAIS, DIJON, DUNKERQUE, DAKAR et CONAKRY. A PARIS, l'aménagement de notre Annexe s'est poursuivi et l'on peut envisager maintenant, pour une date relativement prochaine, l'achèvement de notre programme de regroupement de Services.

\*

Notre réseau a subi peu de modifications en 1953 ; désireux de compléter notre réseau d'outre-mer en créant des Sièges plus rapprochés des lieux de production, nous avons ouvert trois nouvelles Agences à BOUAKE en Côte d'Ivoire, à KAYES au Soudan et à ABECHER au Tchad. Les Sièges créés récemment à MONTEVIDEO, LEOPOLDVILLE, PNOM-PENH continuent à progresser normalement.

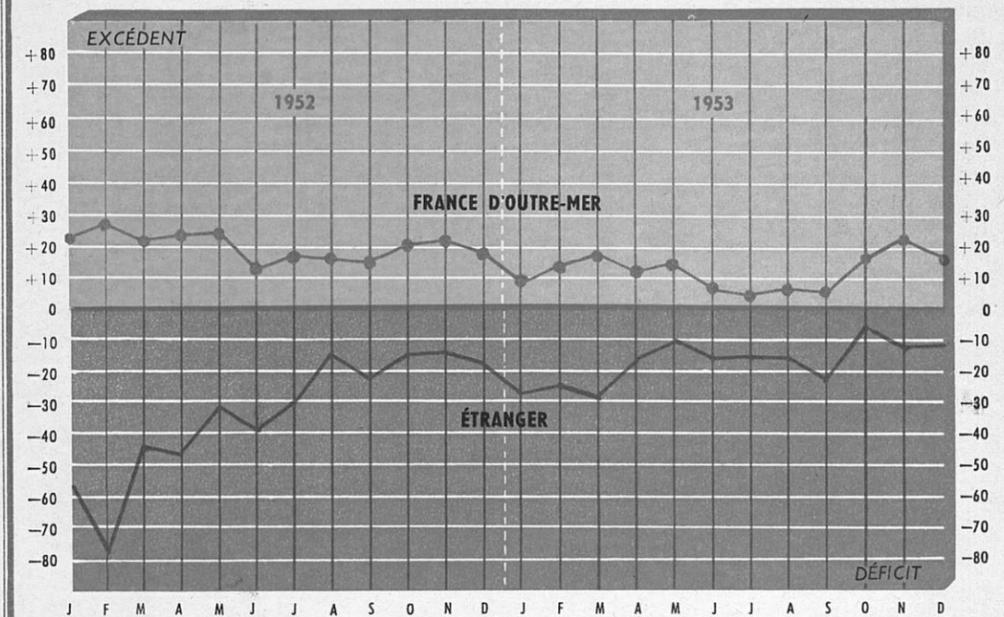
Nous sommes satisfaits des résultats obtenus par nos filiales dans les territoires d'outre-mer de l'Union Française et à l'Étranger.

Comme les années précédentes, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a participé étroitement à l'activité économique et financière des pays où elle est installée. Si, en Algérie, la récolte des céréales et d'olives a été légèrement inférieure à celle de 1952, par contre la production d'agrumes a dépassé les tonnages antérieurs, et celle du vignoble a été exceptionnellement élevée, posant, comme en métropole, des problèmes de commercialisation délicats. La Tunisie a bénéficié d'une belle récolte d'olives et de bons rendements en céréales, laissant un excédent appréciable dont l'exportation a toutefois soulevé quelques difficultés. Le Maroc a dû s'adapter à une situation économique nouvelle, caractérisée par une concurrence extérieure accrue. Au Moyen-Orient enfin, où notre filiale a ouvert en Février 1953 une Agence à LATAQUIE, le mouvement des affaires s'est maintenu à un niveau comparable à celui de l'année précédente, et le trafic du port de BEYROUTH est resté important.

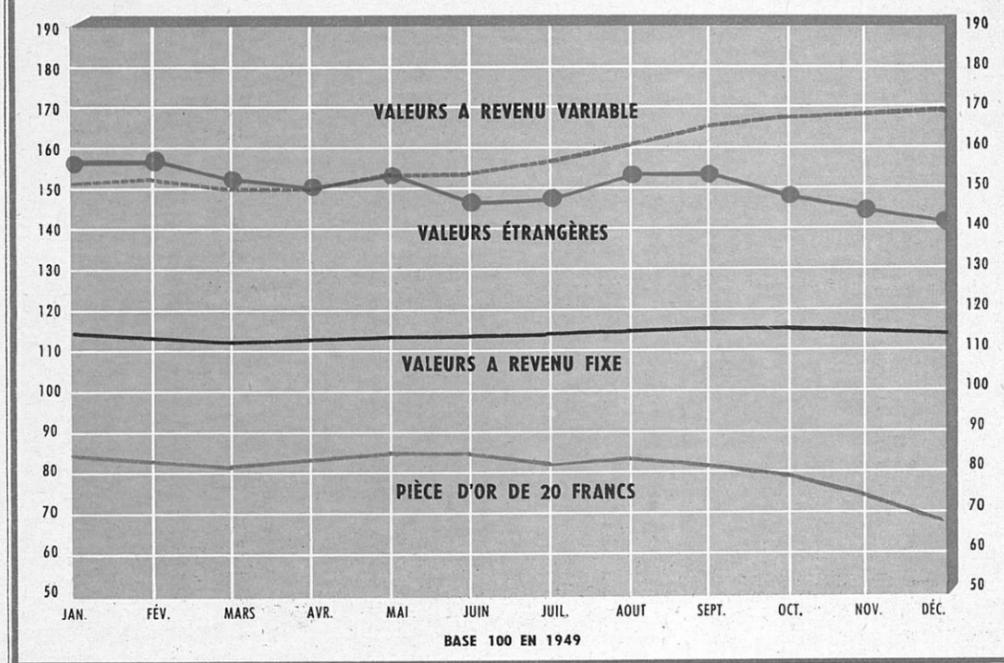
## L'ÉCONOMIE EN 1953

### SOLDES MENSUELS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

EN MILLIARDS DE FRANCS



### INDICES DES VALEURS ET DE L'OR EN 1953



Le CRÉDIT FONCIER DE MADAGASCAR ET DE LA RÉUNION a continué, au cours de l'année 1953, à développer son activité. Sa progression est d'autant plus satisfaisante que le mouvement du commerce extérieur de Madagascar accuse une certaine régression sur celui de l'année 1952. La récolte de café a été sensiblement réduite ; seules, les exportations de riz, de tabac et de vanille sont en augmentation. A La Réunion, l'année a été caractérisée par une production sucrière exceptionnelle, qui a dépassé 170.000 tonnes.

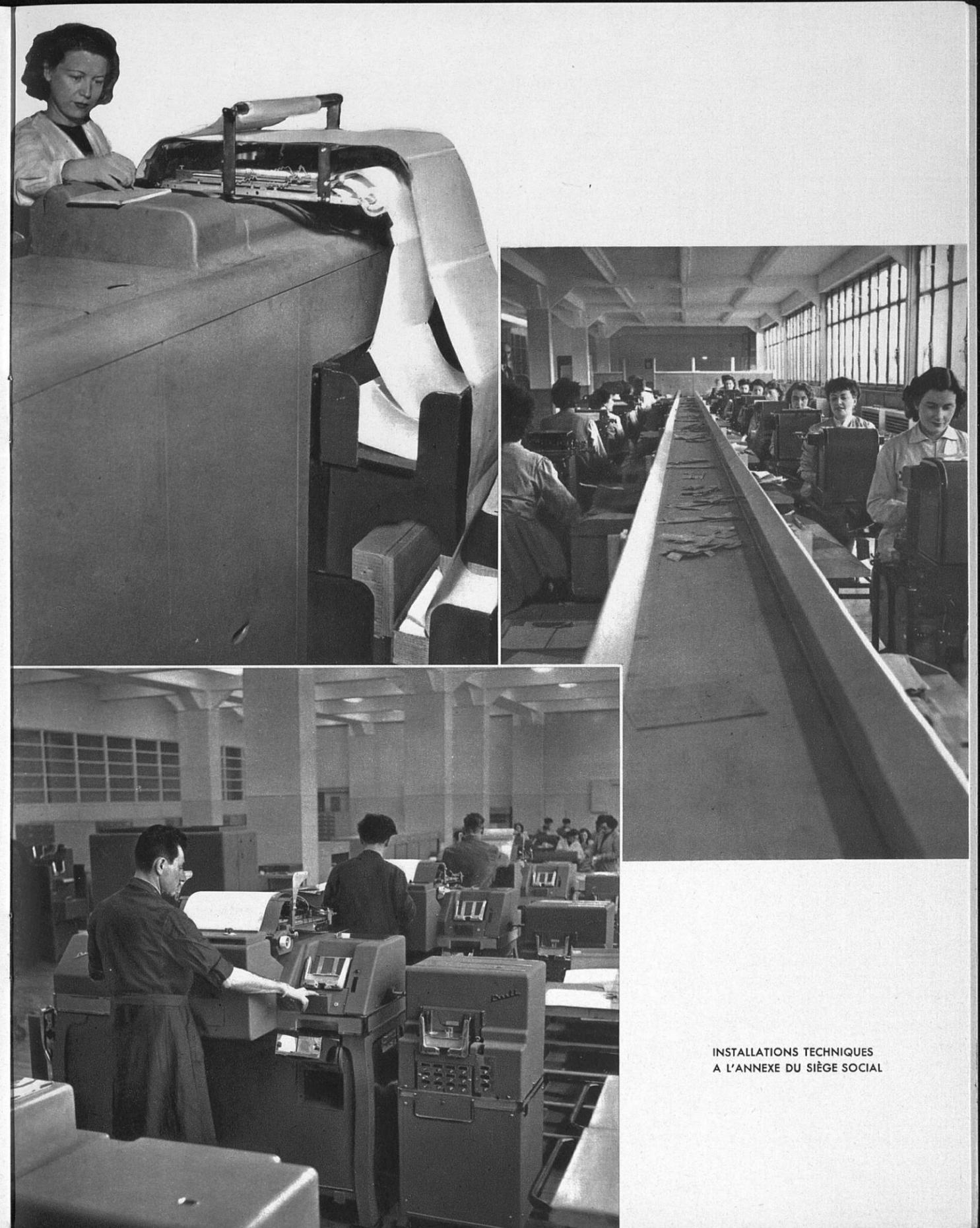
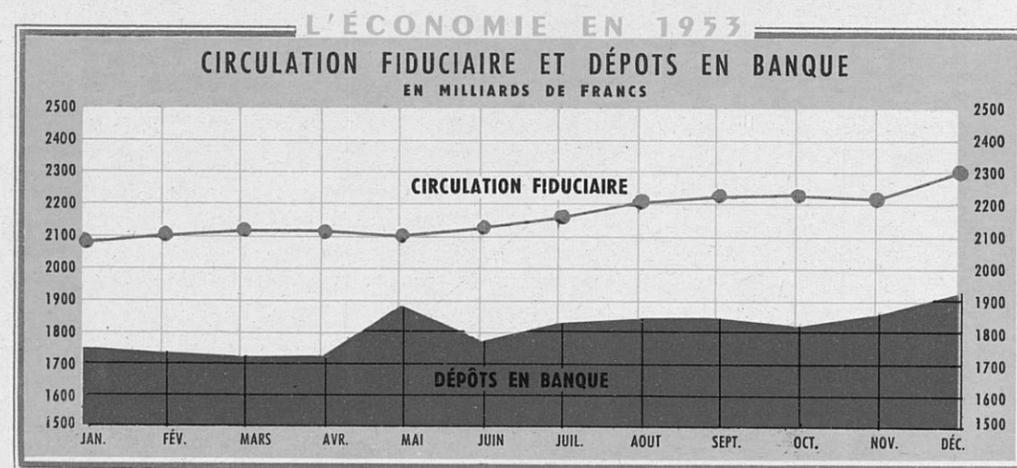
La BRITISH AND FRENCH BANK (for Commerce and Industry) Ltd. a poursuivi un heureux développement ; sur la place de LONDRES, elle a continué d'apporter son concours aux exportateurs et importateurs français et à ses correspondants étrangers dont le nombre s'est largement accru. En Nigeria, l'exploitation de notre filiale l'a amenée à ouvrir un nouveau Siège, KANO. L'extension de ses activités a nécessité une augmentation du capital de notre filiale, que nous avons intégralement assurée.

Le BANCO DEL ATLANTICO, société mexicaine dans laquelle nous avons une importante participation, a poursuivi son développement dans de bonnes conditions.

La BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL, à BALE, a contribué à prolonger notre action à l'Étranger.



Les réductions de conditions de banque appliquées en 1953 et les hausses de salaires intervenues en cours d'année ont influencé nos résultats ; mais ces causes de baisse des profits se sont trouvées presque compensées par une augmentation du volume des affaires traitées. Les perfectionnements apportés à notre équipement mécanographique, le regroupement de nos Services d'exécution parisiens ont également contribué à améliorer les conditions de notre exploitation et ont accru nos moyens d'action. Pour la première fois cette année, des machines électroniques sont entrées en fonctionnement ; leur utilisation dans nos Services comptables et au Service de la Bourse font déjà sentir leurs effets et nous met en mesure de satisfaire les besoins de notre clientèle avec une rapidité accrue.



INSTALLATIONS TECHNIQUES  
A L'ANNEXE DU SIÈGE SOCIAL



ANGOULÊME

BEAUVAIS

DUNKERQUE

Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à Fr. 294.542.742.837, en augmentation de Fr. 43.559.256.425.

Cette augmentation correspond pour les trois quarts à l'accroissement des dépôts de la clientèle (comptes de chèques et comptes courants) qui, d'une année à l'autre, passent de Fr. 190.365.153.503 à Fr. 223.238.401.454, soit une hausse de Fr. 32.873.247.951. De son côté, le poste « Bons et comptes à échéance fixe » enregistré, à Fr. 16.490.913.881, une augmentation relativement importante de Fr. 3.776.906.226.

Les autres comptes créditeurs : « Banques et Correspondants », « Comptes exigibles après encaissement » et « Crédeurs divers » progressent respectivement de Fr. 2.518.784.621, Fr. 2.514.457.677 et Fr. 1.490.358.171 ; ces variations résultent du développement de nos opérations.

Les ressources nouvelles qui nous ont été confiées se retrouvent à l'actif du bilan, pour la plus grande partie, dans les postes « Portefeuille effets » et « Comptes courants ». Les postes « Banques et Correspondants », « Caisse, Trésors publics, Banques d'émission » et « Avances et débiteurs divers » sont également influencés par ce surcroît de ressources, mais dans une moindre proportion.

Déduction faite de quelques opérations courantes et de faible montant d'ailleurs, notre « Portefeuille Titres » s'est enrichi, au cours de l'année 1953, de plusieurs participations intéressantes, notamment, certaines de nos filiales bancaires. Pour les raisons exposées dans notre rapport concernant l'exercice 1951, ce poste est néanmoins maintenu à son chiffre antérieur grâce à la constitution d'une provision égale au montant de nos participations nouvelles. Il en est de même pour le poste « Immeubles et Mobilier » qui, après les amortissements que nous avons jugé opportun de pratiquer, apparaît sans changement bien qu'entre-temps nous ayons exercé intégralement nos droits dans l'augmentation de capital de notre filiale la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE. Nous rappelons que ces deux derniers postes sont essentiellement composés des titres de nos filiales bancaires pour le premier, de nos filiales immobilières pour le second.

\*  
\* \*

Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de ..... Fr 163.764.021  
contre Fr 167.885.870 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 950.384 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (Fr 1.254), soit Fr 37,62 par titre, porté à Fr 37,777 pour arrondir à Fr 34 le montant net du coupon déduction faite de l'impôt, soit ..... Fr 35.902.656

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à ..... Fr 127.861.365  
auquel s'ajoute le report antérieur de ..... Fr 42.818.604

Total ..... Fr 170.679.969

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

— Réserve légale :			
5 % sur Fr 127.861.365 .....	Fr	6.393.068	
— Intérêt complémentaire aux parts à raison de Fr 47,777, soit net Fr 43 par part :			
47,777 × 950.384 .....	Fr	45.406.496	
— Attribution aux actions transférées à l'État d'un dividende brut de Fr 47,777 par action :			
47,777 × 1.050.000 .....	Fr	50.165.850	
— Tantièmes au Conseil d'Administration .....	Fr	2.250.000	
— Affectation à la réserve extraordinaire de la somme nécessaire à seule fin de porter à 325 millions de francs l'ensemble de nos réserves	Fr	18.606.932	Fr 122.822.346

le surplus, soit ..... Fr 47.857.623  
étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, la somme de Fr 77 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

\*  
\* \*

Depuis la clôture de l'exercice 1952, diverses modifications concernant notre Conseil d'Administration sont intervenues.

Par arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en date du 20 Octobre 1953, ont été nommés Administrateurs :

— M. Pierre LECRUBLIER, Directeur-Adjoint à notre Direction Générale, en qualité de représentant des cadres. Il succède à M. PEUBRIER dont nous avons, naguère, annoncé le décès ;

— M. Henri MANTRAND, en qualité de représentant du personnel. Il remplace M. LE MAITRE qui a résigné ses fonctions ainsi que nous l'avons indiqué l'an dernier.

Les mandats d'Administrateur de M. Ludovic TRON et de M. Alfred POSE, qui prenaient fin le 31 Décembre 1953, ont été renouvelés pour une période de quatre ans par arrêtés des 21 et 30 Décembre 1953.

Notre Conseil, au cours de sa séance du 26 Janvier 1954, a été heureux de confirmer M. TRON dans ses fonctions de Président. Par ailleurs et sur la proposition de M. le Président, le Conseil a confirmé M. Henri GILET dans ses fonctions de Directeur Général. Par lettre du 12 Février 1954, le Ministre des Finances et des Affaires Économiques a ratifié ces décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1953

Messieurs,

En exécution du mandat que M. le Ministre des Finances nous a confié par arrêté en date du 1<sup>er</sup> Août 1952, nous avons procédé à l'examen des comptes relatifs à l'exercice 1953 et avons l'honneur de vous présenter notre rapport.

Toutes facilités nous ont été données pour remplir notre mission et tous les renseignements que nous avons cru devoir demander nous ont été fournis, soit à l'époque des opérations d'inventaire auxquelles nous avons assisté à PARIS, soit au cours des vérifications effectuées au Siège Social et dans plusieurs Centres Administratifs, après la clôture des écritures. Nous sommes ainsi en mesure d'attester que le bilan au 31 Décembre 1953 et le compte de Profits et Pertes arrêté à cette date ont été établis en conformité des écritures sociales et des inventaires.

Enfin, le rapport du Conseil d'Administration nous a été communiqué, et nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations d'ordre comptable qu'il vous donne.

Aucune modification n'a été apportée à la forme du bilan. Il se totalise au 31 Décembre 1953 à Fr 294.542.742.837, contre 251 milliards l'année précédente. Cette augmentation de 17 % provient surtout, au Passif, d'un accroissement des dépôts qui a sa contrepartie, à l'Actif, dans un développement du Portefeuille commercial.

Voici comment s'analysent les comptes du bilan et comment ils se comparent avec les chiffres de l'exercice 1952.

### ACTIF

<b>Caisse, Trésors publics, Banques d'Emission</b> .....	Fr	9.836.462.289
contre 8.486 millions.		
<b>Banques et Correspondants</b> .....	Fr	24.864.762.815
L'augmentation est de 6.283 millions, mais, comme il vient d'être dit, la contrepartie des ressources nouvelles se trouve principalement dans le chapitre « Portefeuille effets ».		
<b>Portefeuille effets</b> passe de 164.681 millions à .....	Fr	191.834.238.336
accusant une progression de 27 milliards dont 70 % s'appliquent aux effets commerciaux.		
<b>Coupons</b> .....	Fr	818.165.346
contre 738 millions en 1952. Ce chapitre n'appelle aucune remarque particulière.		
<b>Comptes courants</b> .....	Fr	53.926.372.348
alors qu'ils s'inscrivaient au bilan précédent pour 46.673 millions.		
<b>Avances garanties.</b>		
Elles marquent une légère progression, passant de 360 millions à .....	Fr	413.530.935
<b>Avances et débiteurs divers</b> .....	Fr	4.551.422.103
Bien que l'ensemble de ce chapitre accuse une augmentation de 302 millions, il convient de signaler que, parmi les comptes qui le composent,		

le solde jugé récupérable des créances douteuses et litigieuses est en diminution sur celui de l'exercice précédent.

Les **Débiteurs par acceptations** ..... Fr 6.054.707.587  
ont leur contrepartie, au Passif, dans le chapitre « Acceptations à payer ».

**Titres** ..... Fr 437.949.364  
Le montant de ce poste est sans changement depuis 1951. Les nouvelles participations prises en cours d'exercice, notamment dans les augmentations de capital de filiales bancaires, ont été, comme en 1952, compensées par des provisions d'égale importance.

**Comptes d'ordre et Divers** ..... Fr 1.480.131.714  
contre 1.285 millions. Les éléments constituant ce chapitre sont, comme précédemment, des cautionnements divers, des loyers d'avance, des écritures de régularisation, des frais imputables à l'exercice suivant, etc.

Le poste **Immeubles et Mobilier** reste inchangé à ..... Fr 325.000.000  
les acquisitions et dépenses de l'exercice, y compris la souscription à l'augmentation de capital de l'une des filiales immobilières, ayant été amorties ou provisionnées.

**PASSIF**

Les **Comptes de chèques** ..... Fr 63.955.554.386  
et les **Comptes courants** ..... Fr 159.282.847.068

qui groupent les dépôts de la clientèle forment un ensemble de Fr 223.238.401.454 contre 190.365 millions au précédent bilan, soit une augmentation globale de 32.873 millions.

Le poste **Banques et Correspondants** est également en progression, passant de 14.846 millions à ..... Fr 17.365.256.800

Les **Comptes exigibles après encaissement** s'élèvent à ..... Fr 10.031.229.802  
contre 7.516 millions.

Le chapitre **Créditeurs divers**, constitué principalement par les comptes « Souscriptions », « Négociations », « Provisions pour coupons domiciliés », « Frais à régler », « Provisions reçues en garantie » et « Provisions diverses » ressort au bilan pour ..... Fr 15.764.276.367  
contre 14.273 millions.

Les **Acceptations à payer** ..... Fr 6.054.707.587  
forment la contrepartie du compte à l'Actif « Débiteurs par acceptations ».

Les **Bons et comptes à échéance fixe**, en accroissement de près de 30 % sur l'exercice 1952, figurent au bilan pour ..... Fr 16.490.913.881

A l'encontre des autres chapitres analysés ci-dessus, celui des **Comptes d'ordre et Divers**, qui s'élève à ..... Fr 4.566.374.321  
accuse une diminution de 534 millions.

Les divers réescomptes sont en régression, tandis que les autres éléments sont en légère augmentation.

Nous rappelons que les « Comptes d'ordre » proprement dits correspondent à des chevauchements d'écritures d'un exercice à l'autre.

Les **Réserves** ..... Fr 300.000.000  
ont été dotées de 20 millions par prélèvement sur les bénéfices de 1952.

Le **Capital** est inchangé à ..... Fr 525.000.000

Les **Résultats de l'exercice 1953** s'élèvent à ..... Fr 163.764.021  
en légère diminution sur ceux de 1952 qui atteignaient 167 millions. Ils comprennent, comme précédemment, les produits d'exploitation et les provisions devenues disponibles en cours d'exercice, desquels ont été déduits les charges de toute nature, ainsi que les provisions et amortissements jugés nécessaires.

L'intérêt garanti aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 950.384 par l'amortissement de 22.102 parts, effectué au cours de 1953, absorbera ..... Fr 35.902.656  
laissant un solde de ..... Fr 127.861.365  
compte tenu du report à nouveau de 1952, soit ..... Fr 42.818.604  
le total disponible est de ..... Fr 170.679.969

La répartition proposée par le Conseil d'Administration comprend, comme l'année précédente, la distribution d'un intérêt complémentaire net de Fr 43 par part bénéficiaire et d'un dividende brut de Fr 47,777 par action transférée à l'État.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur cette répartition.

En conséquence, nous sommes d'avis que vous pouvez approuver le bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1953 tels qu'ils vous sont soumis.

Paris, le 16 Avril 1954.

Les Commissaires  
agrés par la Cour d'Appel de Paris  
S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

## **RÉSOLUTIONS**

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1953 arrêtés au 31 Décembre 1953 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à Fr 85,554 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'État d'une somme totale de Fr 50.165.850 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de Fr 2.250.000 à titre de tantièmes.

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

## **BILAN**

**ET**

## **COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1953**  
**AVANT RÉPARTITION**

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission ... F.	9.836.462.289	Comptes de chèques ..... F.	63.955.554.386
Banques et Correspondants ... F.	24.864.762.815	Comptes courants ..... F.	159.282.847.068
Portefeuille effets ..... F.	191.834.238.336	Banques et Correspondants ... F.	17.365.256.800
Coupons ..... F.	818.165.346	Comptes exigibles après encaissement ..... F.	10.031.229.802
Comptes courants ..... F.	53.926.372.348	Créditeurs divers ..... F.	15.764.276.367
Avances garanties ..... F.	413.530.935	Acceptations à payer ..... F.	6.054.707.587
Avances et débiteurs divers ... F.	4.551.422.103	Bons et comptes à échéance fixe F.	16.490.913.881
Débiteurs par acceptations .... F.	6.054.707.587	Comptes d'ordre et Divers .... F.	4.566.374.321
Titres ..... F.	437.949.364	Réserves ..... F.	300.000.000
Comptes d'ordre et Divers .... F.	1.480.131.714	Capital ..... F.	525.000.000
Immeubles et Mobilier ..... F.	325.000.000	Résultats ..... F.	163.764.021
		Report à nouveau ..... F.	42.818.604
<b>TOTAL..... F.</b>	<b>294.542.742.837</b>	<b>TOTAL..... F.</b>	<b>294.542.742.837</b>

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1953**  
**APRÈS RÉPARTITION**

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission ... F.	9.836.462.289	Comptes de chèques ..... F.	63.955.554.386
Banques et Correspondants ... F.	24.864.762.815	Comptes courants ..... F.	159.282.847.068
Portefeuille effets ..... F.	191.834.238.336	Banques et Correspondants ... F.	17.365.256.800
Coupons ..... F.	818.165.346	Comptes exigibles après encaissement ..... F.	10.031.229.802
Comptes courants ..... F.	53.926.372.348	Créditeurs divers ..... F.	15.847.835.519
Avances garanties ..... F.	413.530.935	Acceptations à payer ..... F.	6.054.707.587
Avances et débiteurs divers ... F.	4.551.422.103	Dividendes restant à payer ... F.	50.165.850
Débiteurs par acceptations .... F.	6.054.707.587	Bons et comptes à échéance fixe F.	16.490.913.881
Titres ..... F.	437.949.364	Comptes d'ordre et Divers .... F.	4.566.374.321
Comptes d'ordre et Divers .... F.	1.480.131.714	Réserves ..... F.	325.000.000
Immeubles et Mobilier ..... F.	325.000.000	Capital ..... F.	525.000.000
		Report à nouveau ..... F.	47.857.623
<b>TOTAL..... F.</b>	<b>294.542.742.837</b>	<b>TOTAL..... F.</b>	<b>294.542.742.837</b>

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1953**

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F.	68.004.021.623	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires ..... F.	35.902.656	Report antérieur ..... F.	42.818.604	Engagements par cautions et avals F.	68.004.021.623
Effets escomptés circulant sous notre endos ..... F.	101.787.342.721	Solde disponible ..... F.	170.679.969	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges ..... F.	163.764.021	Effets escomptés circulant sous notre endos ..... F.	101.787.342.721
Ouvertures de crédits confirmés ... F.	5.954.322.045	ainsi réparti :				Ouvertures de crédits confirmés ... F.	5.954.322.045
		Réserve légale ..... F.	6.393.068				
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires ..... F.	45.406.496				
		Attribution aux actions transférées à l'État ..... F.	50.165.850				
		Tantièmes au Conseil d'Administration ..... F.	2.250.000				
		Réserve Extraordinaire .... F.	18.606.932				
		Report à nouveau ..... F.	47.857.623				
		F.	170.679.969				
		<b>TOTAL ..... F.</b>	<b>206.582.625</b>	<b>TOTAL ..... F.</b>	<b>206.582.625</b>		

